



Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301048 « Puy de Pileyre et Turluron »

Compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2014 à Vertaizon

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301048 « Puy de Pileyre et Turluron » s'est tenue le 13 octobre 2014 à Vertaizon, sous la présidence de Monsieur Jacky GRAND, adjoint au maire de Billom.

Etaient présents :

| | |
|---------------------|---|
| Stéphane CORDONNIER | Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) |
| Eric DUBOURGNOUX | Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF) |
| Josiane FAYE | Commune de Vertaizon |
| Serge GAYTON | Commune de Chauriat |
| Jacky GRAND | Commune de Billom, Président du comité de pilotage |
| Antoine MARCHAND | Moto-club Kick Club de Vertaizon |
| Michel MESBAUER | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) |
| Nathalie MONIO | Communauté de communes Mur-es-Allier |
| Xavier PINEAU | Direction Départementale des Territoires (DDT) du Puy-de-Dôme |
| Amalia QUINTON | Commune de Vertaizon |
| Emilie BOITHIAS | Chargée de mission Natura 2000 - PNRLF |
| Dominique DAURIAT | Chargé de mission Suivi des sites naturels sensibles – PNRLF |

Etaient excusés :

| | |
|---------------------|--|
| Pierre FAUCHER | Fédération des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme |
| Jean-Yves GOUTTEBEL | Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme |
| Dominique JAY | Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) |
| Sylvain MARSY | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne |
| Daniel SALLES | Communauté de communes Billom Saint-Dier Vallée du Jauron |

Introduction et rappel de l'ordre du jour

Amalia QUINTON, adjointe au maire de Vertaizon, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Eric DUBOURGNOUX, vice-président du Parc Livradois-Forez rappelle l'ordre du jour :

- Renouvellement de la présidence du COPIL ;
- Bilan des actions réalisées en 2014 ;
- Examen du programme d'action 2015 ;
- Questions diverses.

1. Renouvellement de la présidence du COPIL

Xavier PINEAU (DDT 63) rappelle que les dispositions de la loi de développement des territoires ruraux (DTR) du 23 février 2005 offrent la possibilité aux élus et collectivités d'assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB (« portage du site ») et la présidence du COPIL.

Le 1^{er} septembre 2011, le collège des élus du comité de pilotage du site Natura 2000 « Puy de Pileyre et Turluron » avait désigné le Parc naturel régional Livradois-Forez comme structure porteuse pour la gestion du site et avait élu Monsieur Jacques CHARPIN, adjoint au maire de Billom, Président du comité de pilotage.

Suite au décès de Monsieur CHARPIN en janvier dernier, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la présidence du COPIL.

Jacky GRAND, adjoint au maire de Billom, se porte candidat pour cette fonction. Cette candidature est approuvée à l'unanimité des collectivités territoriales présentes ou représentées.

Jacky GRAND remercie les membres du COPIL de la confiance qu'ils lui accordent. Il prononce un hommage à la mémoire de son ami Jacques CHARPIN et explique qu'il essaiera de poursuivre son action à travers le dialogue et la concertation, dans le respect de la biodiversité.

2. Information sur le régime d'évaluation des incidences Natura 2000

(cf. diaporama ci-joint)

Xavier PINEAU rappelle le dispositif d'évaluations des incidences Natura 2000 et présente notamment les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2014, applicable à partir du 1^{er} janvier 2015. Cet arrêté définit une liste d'activités ne relevant d'aucun encadrement administratif, mais qui sont cependant susceptibles d'avoir un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et qui sont soumises à évaluation d'incidences Natura 2000.

Sur le site Natura 2000 « Puy de Pileyre et Turluron », les activités concernées sont les suivantes :

- Création de voiries forestières (voies permettant le passage de camions grumiers, longueur de voie créée supérieure à 100 m) ;
- Création de place de dépôt de bois (places de dépôt nécessitant une stabilisation au sol, surface de la place de dépôt créée supérieure à 500 m²).

Xavier PINEAU rappelle que l'objectif de l'évaluation des incidences n'est pas d'empêcher la réalisation de projets, mais bien de s'interroger dès leur conception pour trouver la solution la moins impactante pour le site Natura 2000. Il précise également qu'il s'agit d'une évaluation spécifique aux objectifs Natura 2000, et que cette évaluation est proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de l'Etat, dans la rubrique Politiques publiques/ Environnement/ Natura 2000 : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-natura-2000-r860.html>

3. Bilan des actions menées en 2014

(cf. diaporama ci-joint)

Après quelques rappels sur la démarche Natura 2000, les outils contractuels (mesures agroenvironnementales, contrats et charte Natura 2000) et le site Natura 2000 des puy de Pileyre et Turluron, Emilie BOITHIAS (PNRLF) présente le bilan des actions menées en 2014 sur ce site.

➔ Gestion contractuelle (contrats et charte Natura 2000)

Tous les contrats Natura 2000 en cours arrivent à échéance en 2014.

- **Contrat Natura 2000 pour la restauration des pelouses du Puy-Saint-Ague, parcelles communales de la commune de Vertaizon (Puy de Pileyre, 2010-2014)**

Le contrat comportait 5 actions :

- o le fauchage bisannuel avec exportation du Puy-Saint-Ague (2010-2012-2014)
- o la fauche tardive annuelle des bandes enherbées du terrain de moto-cross (2010 à 2014)
- o la pose de clôtures (2010)
- o le débroussaillage annuel des pelouses sèches de la zone rocheuse (2010 à 2014)
- o la pose et le remplacement de panneaux de police (pose en 2010)

En 2014, ont été réalisés la fauche du terrain de moto-cross (Kick-club de Vertaizon) et le débroussaillage des zones rocheuses (CEN Auvergne). La fauche du Puy-Saint-Ague est prévue en novembre 2014 (Avenir Insertion). Un panneau de police avait été remplacé en 2013.

- **Restauration des pelouses à orchidées - parcelle communale de Chauriat (Pileyre, 2013-2014)**

Ce contrat concernait la parcelle la plus intéressante du site Natura 2000 au niveau botanique. Il avait pour objectif de débroussailler les pelouses à orchidées en complément du pâturage par les ânes, très extensif, qui ne suffit pas à contenir l'embroussaillage.

Le débroussaillage annuel a été réalisé début 2014 par le CEN Auvergne.

- **Poursuite des travaux du contrat Natura 2000 d'élimination des plantes invasives (Turluron, 2010-2014)**

Ce contrat avait pour objectif de lutter contre la propagation des espèces végétales envahissantes (ailante, robinier, sumac) qui colonisent certains habitats d'intérêt européen, dégradent leur qualité et pourrait provoquer à terme leur disparition, et contre l'embroussaillage de la pelouse sèche (habitat d'intérêt communautaire) située sur le versant sud par les semis de buis provenant de la buxaie au-dessus.

L'arrachage et la coupe des ailantes, robiniers et sumacs ont été réalisés en septembre 2014 par Avenir Insertion.

- **Recherche d'une solution de gestion durable du Turluron par le pâturage : projet de contrat Natura 2000**

Il est nécessaire de trouver une solution pour entretenir durablement le Gros Turluron et maintenir les milieux ouverts à l'issue du contrat « plantes invasives ». Par ailleurs, les résultats du suivi des papillons réalisé en 2012 ont montré une chute des effectifs de papillons liée aux conditions du pâturage ovin pratiqué sur le site cette même année. Le Parc a donc rencontré l'éleveur concerné en 2013 pour définir avec lui des conditions de pâturage mieux adaptées aux enjeux présents.

La signature d'un contrat Natura 2000 pourrait permettre de financer les aménagements nécessaires pour la mise en œuvre d'un plan de pâturage (parcs de pâturage). Les parcelles concernées seraient celles qui font l'objet du contrat pour l'élimination des plantes invasives (une parcelle communale de Billom et une parcelle de l'hôpital de Billom). Le Parc a fait part du projet à la commune de Billom pour lui proposer d'être signataire du contrat et prendra également contact prochainement avec l'hôpital.

En 2014, le Parc a débuté la rédaction d'un plan de pâturage reprenant les éléments de l'étude pastorale réalisée sur le site en 2001. Une visite sur place sera organisée en 2015 avec un naturaliste de la Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny pour affiner ce plan de gestion.

→ **Suivis des projets d'aménagement / manifestations**

Une épreuve du championnat de ligue d'Auvergne de motocross a été organisée sur le Puy de Pileyre en septembre 2014. Dans ce cadre, une évaluation d'incidences Natura 2000 a été demandée par la DDT 63 à l'organisateur. Le Parc a informé le kick-club de Vertaizon des enjeux Natura 2000 et lui a transmis des recommandations.

→ **Communication**

Le portail internet dédié à Natura 2000, créé en 2010 sur le site du Parc, a été mis à jour (<http://www.parc-livradois-forez.org/Natura-2000.html>). Le site Natura 2000 des puys de Pileyre et Turluron y est présenté avec des

informations sur les habitats et les espèces présents, les actions à réaliser, des cartes, les bulletins d'information et les actualités en cours. Le document d'objectifs y est également téléchargeable.

Questions diverses

Serge GAYTON (commune de Chauriat), signale la présence du Guêpier d'Europe sur le puy de Pileyre et la fréquentation de ce site par des cueilleurs d'orchidées.

Amalia QUINTON propose la mise en place d'un panneau d'information.

Dominique DAURIAT (PNRLF) précise qu'il y a déjà deux panneaux d'information sur le site.

Jacky GRAND dit qu'il serait peut-être nécessaire d'améliorer la signalétique. Il précise par ailleurs que le budget disponible pour l'animation du site Natura 2000 était de 3000 € en 2014.

Xavier PINEAU rappelle que la mise en paiement des actions engagées dans le cadre des contrats Natura 2000 se fera au plus tard en mars 2015 et incite les communes signataires de contrats à transmettre le plus tôt possible leurs demandes de solde à la DDT 63.

Jacky GRAND soumet au vote la validation du bilan des actions réalisées en 2014 : le bilan est validé par les membres du comité de pilotage à l'unanimité.

4. Examen du programme d'action 2015

→ **Gestion contractuelle (charte et contrats Natura 2000)**

- Montage d'un contrat pour l'entretien par le pâturage du Gros Turluron ;
- Prospections pour la signature de nouveaux contrats sur le puy de Pileyre (entretien des milieux ouverts) ;
- Charte Natura 2000 : animation spécifique sur les parcelles communales, diagnostic et accompagnement des signataires.

→ **Communication** : transmission d'articles pour les bulletins communaux et intercommunaux.

→ **Suivis scientifiques** : état des lieux des espèces végétales envahissantes, incluant un bilan des actions du contrat Natura 2000 Plantes invasives sur le Gros Turluron.

→ **Suivi des projets d'aménagement, information en continu des élus et des usagers**

Questions diverses

Josiane FAYE (commune de Vertaizon) demande si le robinier est une essence intéressante.

Dominique DAURIAT répond qu'il permet de fabriquer des piquets de très bonne qualité.

Michel MESBAUER (ONCFS) précise qu'en revanche, le bois de robinier n'est pas un bon bois de chauffage car il éclate quand on le brûle.

Emilie BOITHIAS indique qu'une personne intéressée pour couper et récupérer le bois des robiniers a contacté le Parc. Elle rappelle cependant que le problème sur le site vient surtout du nombre important de rejets de robiniers.

Josiane FAYE indique que les chèvres mangent le robinier.

Emilie BOITHIAS précise que l'éleveur ovin qui fait ponctuellement pâturer ses bêtes sur le Gros Turluron a justement quelques chèvres en plus de ses moutons.

Stéphane CORDONNIER (CEN Auvergne) explique que le CEN Auvergne prévoit une publication en 2015 pour valoriser les 10 années de suivis des orchidées en Limagne, dont ceux réalisés sur le puy de Pileyre. Les résultats de ces suivis montrent que la gestion mise en place est favorable. Ensuite, il faudrait réfléchir à une éventuelle poursuite de ces suivis et au nouveau protocole à mettre en place.

Amalia QUINTON regrette l'arrêt des contrats Natura 2000 et des actions d'entretien en 2014, estimant que l'entretien régulier présente un coût moins élevé qu'une importante action de restauration ponctuelle.

Xavier PINEAU propose que la priorité soit donnée aux contrats qui concernent des secteurs pour lesquels une gestion peut être assurée à l'issue des actions de restauration.

Xavier PINEAU et Stéphane CORDONNIER rappellent cependant que les contrats Natura 2000 ont vocation à susciter des initiatives de la part de la part des signataires au-delà de la durée du contrat.

Eric DUBOURGNOUX insiste sur l'aspect très important de la communication pour faire émerger une prise de conscience et faire en sorte que les gestes d'entretien respectueux de la biodiversité deviennent familiers.

Jacky GRAND soumet au vote la validation du programme d'action 2015 : celui-ci est validé par les membres du comité de pilotage à l'unanimité.

Amalia QUINTON fait part de ses interrogations quant à l'origine des actions présentées en séance. Elle souhaiterait qu'il y ait des réunions de travail régulières permettant de discuter du choix des actions.

Emilie BOITHIAS rappelle que les actions présentées sont issues du Document d'objectifs (DOCOB), sorte de plan de gestion du site Natura 2000, dont l'élaboration a fait l'objet d'un important travail de concertation avec les acteurs concernés, et qui a été validé par le comité de pilotage en 2011.

Conclusion

La prochaine réunion du COPIL aura lieu fin 2015 (examen du bilan 2015 et définition du programme d'action 2016).

L'ordre du jour étant épuisé, Jacky GRAND lève la séance et remercie les participants à ce comité de pilotage.